

**Rapport de la Commission concernant le
Préavis municipal N° 2-1/20
« Armoiries de la Commune – Blasonnement »**

Corcelles-sur-Chavornay, le 2 mars 2020

Au Conseil communal
de la Commune de et à 1373 Chavornay

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission, composée de Mmes Carine Protti et Corinne Verly, de MM. Bernard Ballif et Jean-Marc Beauverd, et présidée par Mme Michèle Oppliger, s'est réunie le jeudi 28 février 2020 à la Maison de Commune, en présence de M. Christian Kunze, Syndic.

La Commission remercie M. le Syndic pour les explications et les précisions fournies. En guise d'introduction, celui-ci rappelle à la Commission que nos armoiries, ainsi que celles de la plupart des communes vaudoises, datent des années 1920 et qu'elles ne sont donc pas si anciennes qu'on pourrait l'imaginer.

Descriptif :

Le préavis municipal a pour but de définir les armoiries de la nouvelle commune de Chavornay, résultat de la fusion entre les communes de Chavornay, de Corcelles-sur-Chavornay et d'Essert-Pittet.

D'ordinaire, les signes héraldiques des armoiries des communes font référence à leur origine et à leur histoire. Suite à une fusion, l'objectif est de créer des armoiries qui fédèrent et qui permettent une reconnaissance visuelle légitime des différentes communes fusionnées.

Analyse :

La Municipalité a étudié, pour satisfaire à la teneur de l'article 3 de la Convention de fusion, la possibilité de proposer un nouveau blason. Elle a pour ce faire examiné plusieurs projets, pour finalement retenir celui présenté dans la variante 2 de son préavis.

Une autre variante (variante 1) consiste à purement et simplement opter pour les armoiries existantes de Chavornay. Parallèlement, afin de conserver un souvenir tangible des trois anciennes armoiries, la Municipalité propose que, lors de manifestations locales, les trois drapeaux soient hissés dans les trois villages, sur le lieu de la manifestation, ainsi que sur la place Union & Paix à Chavornay.

La Municipalité s'est déterminée et propose de retenir la variante 1, soit de conserver le principe adopté depuis la fusion.

Proposition :

La Commission, à l'unanimité, propose également d'opter pour la variante 1, à savoir :

- Les armoiries officielles sont celles de Chavornay.
- Lors de manifestations locales, les trois drapeaux sont sortis dans les trois villages, sur le lieu de la manifestation, ainsi que sur la place Union & Paix à Chavornay.

Les raisons qui motivent son choix sont principalement les suivantes :

- Les nouvelles armoiries présentées dans la variante 2 reprennent effectivement un élément, mais un seul, figurant sur chacune des armoiries des trois anciennes communes (couronne, hirondelle, gland). Le résultat n'est à nos yeux pas satisfaisant. Ce blason ne semble pas avoir été le fruit d'une création nouvelle mais d'avoir été composé comme le serait un simple « patchwork ». L'appartenance à une seule entité, dégageant une synergie fédérative, n'est pas ressentie dans ce projet.
- La variante 2 aurait en outre pour conséquence l'abandon et le rangement définitifs des anciens drapeaux.
- La proposition faite dans la variante 1, consistant à sortir les drapeaux des 3 anciennes communes à l'occasion de manifestations locales, officielles ou festives, a déjà été expérimentée et a été positive. Cette initiative a permis à la population de revoir les anciennes armoiries de leur village, ce qu'elle semble avoir bien apprécié.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité, invite le Conseil communal de Chavornay à soutenir cette proposition et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay :

- vu le préavis de la Municipalité n° 2-1/20
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

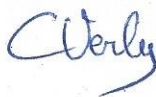
- De conserver le principe adopté depuis la fusion, à savoir :
 - Les armoiries officielles sont celles de Chavornay.
 - Lors des manifestations locales, les trois drapeaux sont sortis dans les trois villages, sur le lieu de la manifestation ainsi qu'à la place Union & Paix à Chavornay.

Au nom de la Commission :

Carine Protti



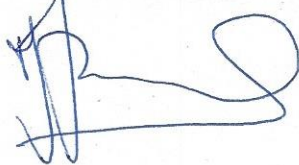
Corinne Verly



Bernard Ballif



Jean-Marc Beauverd



Michèle Oppliger
Rapporteuse

